

L'AUTORITÉ RELIGIEUSE

L'AUTORITÉ RELIGIEUSE

Dans toute discussion sur un sujet quelconque, il est une question fondamentale et essentielle qu'il faut d'abord poser, c'est celle de l'autorité qui sera invoquée pour régler la discussion. Qu'entendons-nous par « autorité » ?

Par ce mot, nous voulons parler de la puissance légitime dont les déclarations font loi. On parle d'ailleurs de l'autorité d'un chef, de l'autorité d'un père ou de l'autorité des lois.

L'organisation et le bon ordre de toute société dépendent de son respect des lois en vigueur. Aucune société ne peut se développer normalement si certains membres de cette société ne reçoivent pas la responsabilité de la guider et de se faire respecter. Dans la famille, à l'école, au bureau, dans le gouvernement, l'ordre et l'harmonie dépendent du respect de l'autorité établie.

RÉBELLION CONTRE L'AUTORITÉ

Le désordre provient souvent d'une rébellion contre l'autorité établie. Mais il peut aussi provenir du fait que l'organisation en question soit affublée de plusieurs chefs rivaux qui donnent des commandements contradictoires.

Ainsi, imaginez une famille où la mère autorise aux enfants ce que le père a strictement interdit. Imaginez des soldats sur un champ de bataille recevant des ordres contradictoires de deux chefs différents ! Ce serait la débandade, l'anarchie, la division.

C'est pourtant ce qui se produit dans le monde religieux.

- Certains sont entièrement soumis à une autorité ecclésiastique qu'ils considèrent comme suprême et infaillible.
- Certains ont recours aux Écritures comme à la seule règle de foi et de pratique en matière de religion.
- D'autres comptent presque essentiellement sur les directives de leur conscience.

- D'autres encore accordent une égale autorité à certains livres récents qui constituent pour eux des révélations supplémentaires qui viennent s'ajouter à la Bible.

En définitive, où se trouve la loi suprême ?

Qui détient toute autorité en matière de religion ?

OUÛ SE TROUVE LA LOI SUPRÊME ?

Nous voyons que cette question est réellement essentielle, réellement importante. Chaque croyant doit se la poser une fois pour toutes. Et c'est justement parce que nous l'avons posée que nous sommes amenés à nous souvenir des déclarations du Christ qui éclairent cette question :

« Je n'ai point parlé de moi-même ; mais le Père, qui m'a envoyé, m'a prescrit lui-même ce que je dois dire et annoncer. Et je sais que son commandement est la vie éternelle. C'est pourquoi les choses que je dis, je les dis comme le Père me les a dites. » (Jean 12.49,50)

Dans un de ses plus grands discours, il dit :

« Je suis le chemin, la vérité et la vie. Nul ne vient au Père que par moi. » (Jean 14.6)

Plus loin, il ajoute :

« Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole, et mon Père l'aimera ; nous viendrons à lui, et nous ferons notre demeure chez lui. Celui qui ne m'aime pas ne garde point mes paroles. Et la parole que vous entendez n'est pas de moi, mais du Père qui m'a envoyé. » (Jean 14.23,24)

L'AUTORITÉ ET LA LOI DE DIEU

Nous voudrions partager avec nos lecteurs cette notion puissante de la Parole telle qu'elle se trouve exprimée dans l'Évangile de Jean en particulier, ainsi que dans les épîtres. Les premiers mots de cet Évangile sont une exaltation de cette Parole vivante, vivifiante et divine par laquelle s'expriment l'autorité et la loi de Dieu.

« Au commencement était la Parole, et la Parole était avec Dieu et la Parole était Dieu. Elle était au commencement avec Dieu. Toutes choses ont été faites par elle, et rien de ce qui a été fait n'a été fait sans elle. En elle était la vie, et la vie était la lumière des hommes.

La lumière luit dans les ténèbres, et les ténèbres ne l'ont point reçue... Et la Parole a été faite chair, et elle a habité parmi nous pleine de grâce et de vérité; et nous avons contemplé sa gloire, une gloire comme la gloire du Fils unique venu du Père. »
(Jean 1.1-5,14)

Dans sa prière communément appelée « prière sacerdotale » – parce que Jésus s'y révèle déjà comme un intermédiaire, comme un médiateur entre Dieu et les hommes – dans cette prière, la notion de Parole revient encore comme un leitmotiv obsédant : dans l'extrait du chapitre 17 de l'Évangile selon Jean que nous vous citons, Jésus parle de ses apôtres en particulier :

« J'ai fait connaître ton nom aux hommes que tu m'as donnés du milieu du monde. Ils étaient à toi, et tu me les as donnés; et ils ont gardé ta parole. Maintenant, ils ont connu que tout ce que tu m'as donné vient de toi. Car je leur ai donné les paroles que tu m'as données; et ils les ont reçues, et ils ont vraiment connu que je suis sorti de toi, et ils ont cru que tu m'as envoyé... Sanctifie-les par ta vérité : ta parole est la vérité... Ce n'est pas pour eux seulement que je prie, mais encore pour ceux qui croiront en moi par leur parole, afin que tous soient un, comme toi, Père, tu es en moi, et comme je suis en toi. » (Jean 17.6-8,17,20,21)

Un jour qu'il avait été excédé par l'incrédulité des Juifs, il s'était écrié :

« Celui qui croit en moi croit, non pas en moi, mais en celui qui m'a envoyé; et celui qui me voit voit celui qui m'a envoyé. Je suis venu comme une lumière dans le monde, afin que quiconque croit en moi ne demeure pas dans les ténèbres. Si quelqu'un entend mes paroles et ne les garde point, ce n'est pas moi qui le juge; car je suis venu non pour juger le monde, mais pour sauver le monde. Celui qui me rejette et qui ne reçoit pas mes paroles a son juge; la

parole que j'ai annoncée, c'est elle qui le jugera au dernier jour.»
(Jean 12.44-48)

TOUTE AUTORITÉ RÉSIDE EN CHRIST

Moïse avait déjà dit plusieurs siècles auparavant, en des termes particulièrement catégoriques :

« Le Seigneur votre Dieu vous suscitera d'entre vos frères un prophète comme moi; vous l'écouteriez dans tout ce qu'il vous dira, et quiconque n'écouterait pas ce prophète sera exterminé du milieu du peuple. » (Actes 3.22,23)

Qui doutera, après ces mots, que toute autorité réside en Christ et particulièrement dans sa Parole ?

Après sa résurrection, n'a-t-il pas dit : *« Tout pouvoir m'a été donné dans le ciel et sur la terre. Allez, faites de toutes les nations des disciples, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et enseignez-leur à observer tout ce que je vous ai prescrit »* (Matthieu 28.18-20) ?

Mais comment pouvaient-ils se souvenir de tout ce qu'il leur avait dit ? – C'est que quelque temps avant sa mort, il leur avait promis une présence qui le remplacerait avantageusement. Il s'agissait de l'Esprit Saint, dit-il, *« que le Père enverra en mon nom, qui vous enseignera toutes choses et vous rappellera tout ce que je vous ai dit »* (Jean 14.26).

Selon cette promesse, les apôtres devaient recevoir une révélation totale, complète et définitive.

À ce point, il faut noter que le rôle des apôtres n'a jamais été autre que celui de porte-parole ou de proclamateurs de la vérité. Ils n'ont jamais promulgué de nouvelles lois de leur propre autorité. Tout ce qu'ils nous ont transmis provient d'une révélation directe de Dieu, comme nous le verrons plus tard. Ils n'ont même jamais permis qu'on se prosterne devant eux pour les vénérer, car cela aurait été l'usurpation d'un hommage réservé à Dieu seul (voir Actes 10.26; 14.15).

Ils se sont en tout point soumis à l'ordre du Christ qui les avait envoyés prêcher au monde tout ce qu'il leur avait prescrit.

OÙ SE TROUVE CETTE PAROLE AUJOURD'HUI ?

En admettant que toute autorité réside dans la Parole du Christ, où se trouve cette Parole aujourd'hui ?

Nous avons dans la seconde partie de la Bible, appelée le Nouveau Testament, tous les écrits couvrant la période de l'histoire qui commence par la naissance du Christ. Nous avons quatre Évangiles rédigés par Matthieu, Marc, Luc et Jean. Il y a ensuite un livre trop méconnu appelé « Les Actes des Apôtres » qui n'est pas plus long que l'Évangile selon Matthieu. Le reste du Nouveau Testament est constitué de 22 lettres rédigées par des apôtres. Examinons certaines de ces lettres. Par exemple, dans la lettre aux chrétiens de la Galatie, l'apôtre Paul écrit :

« Je vous déclare, frères, que l'Évangile qui a été annoncé par moi n'est pas de l'homme ; car je ne l'ai ni reçu ni appris d'un homme, mais par une révélation de Jésus-Christ. » (Galates 1.11,12)

De même dans sa lettre aux Éphésiens, il déclare :

« C'est par révélation que j'ai eu connaissance du mystère sur lequel je viens d'écrire en peu de mots. En les lisant, vous pouvez vous représenter l'intelligence que j'ai du mystère du Christ. Il n'a pas été manifesté aux fils des hommes dans les autres générations, comme il a été révélé maintenant par l'Esprit aux saints apôtres et prophètes du Christ. » (Éphésiens 3.3-5)

LES ÉCRITURES : CHARTE SACRÉE

Cela veut dire que les apôtres ne parlent pas d'eux-mêmes. Ils ne nous livrent pas le fruit de leur imagination. Ils déclarent formellement qu'ils sont inspirés de Dieu.

Les enseignements donnés par les apôtres sont donc essentiellement les enseignements du Christ.

Leur parole est donc revêtue d'une autorité à laquelle personne ne peut se dérober sans encourir l'anathème de Dieu. Les Écritures sont ainsi la révélation de Dieu aux hommes. Elles doivent constituer leur règle de foi et de pratique. Elles doivent être leur arbitre définitif, leur charte sacrée.

L'attitude des apôtres à l'égard de la Parole écrite doit nous inciter au respect et à la crainte. Ils en parlent comme d'une révélation complète, définitive et éternelle. L'homme qui s'aviserait d'en retrancher une portion ou d'y ajouter quoi que ce soit, travaillerait à sa propre ruine (Galates 1.8,9; 2 Jean 9,10; 1 Corinthiens 15.1,2; Apocalypse 22.18,19).

« Mais quand-nous mêmes, quand un ange du ciel annoncerait un autre Évangile que celui que nous vous avons prêché, qu'il soit anathème! » (Galates 1.8)

L'AUTORITÉ HUMAINE

Il n'y a pas de place à côté de l'Écriture pour une autorité humaine ayant pouvoir de promulguer des lois religieuses. Ce sont précisément ces lois, ces traditions et ces préceptes qui se sont accumulés au cours des siècles au-dessus des Écritures jusqu'à les étouffer, qui sont en grande partie responsables de la division dont souffre le christianisme.

Répetons-le, les apôtres eux-mêmes n'ont jamais promulgué de nouvelles lois, en vertu de la mission que le Christ leur avait confiée. Ils n'ont fait que nous transmettre le message du Maître, tel qu'ils l'ont entendu de sa bouche, une fois pour toutes (Jude 3). Certains prétendent que les Écritures ne contiennent que l'embryon de ce qui était appelé à se développer. Ce sont pourtant les apôtres qui nous disent :

« Toute Écriture est inspirée de Dieu et utile pour enseigner, pour convaincre, pour corriger, pour instruire dans la justice, afin que l'homme de Dieu soit accompli et équipé pour toute bonne œuvre. » (2 Timothée 3.16,17)

Ce sont eux qui ont dit :

« Ces choses ont été écrites afin que vous croyiez que Jésus est le Christ, le Fils de Dieu, et qu'en croyant vous ayez la vie en son nom. » (Jean 20.31)

LES ÉCRITURES : L'AUTORITÉ

Si au temps des apôtres, les Écritures pouvaient amener à la foi, si elles pouvaient accomplir un homme et pleinement l'équiper spirituellement, si elles pouvaient amener au salut, avons-nous le droit de dire que les apôtres ne nous ont transmis qu'un germe qui devait plus tard se transformer en doctrines et en dogmes ?

Lorsque les apôtres prêchaient le Christ, ils s'appuyaient toujours sur les textes de l'Écriture ; elle constituait leur autorité. Et ils trouvaient des gens dans leurs auditoires qui *« examinaient chaque jour les Écritures pour voir si ce qu'on leur disait était exact »* (Actes 17.11). Ils n'avaient pas d'autre guide, d'autre arbitre, d'autre autorité que l'Écriture.

Aujourd'hui, dans le Nouveau Testament, le Christ parle encore par ses apôtres. Pourquoi n'irions-nous pas, nous aussi, examiner cette Parole pour voir si tout ce qu'on nous dit, ou tout ce qu'on nous a enseigné est conforme à la vérité ?

C'est le premier pas indispensable vers la véritable unité religieuse, car il se dirige vers Celui qui seul détient toute autorité par sa Parole.

RICHARD ANDREJEWSKI

Éditions C.E.B.

4806 Trousdale Dr. — Nashville, TN 37220 États-Unis

www.editionsceb.com

Imprimé aux États-Unis - ©Tous droits réservés

088